# L'U.N.E.S.C.O, le B.I.E. et les oeuvres d'éducation

Autor(en): **Dovaz, René**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **40/1949 (1949)**

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-113647

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# L'U.N.E.S.C.O., le B.I.E. et les œuvres d'éducation

## Introduction.

Lorsque apparurent, en novembre 1945, ces lettres U.N.E.S.C.O. dont la signification était encore ignorée dans une grande partie de l'Europe, les sceptiques haussèrent les épaules et nous écrivirent — à la suite de l'écoute d'une émission consacrée à l'organisation naissante — « qu'une fois de plus l'on allait abuser les espoirs des peuples par des spéculations d'intellectuels vivant en marge de la vie réelle ». Cependant, l'Unesco prenait forme et commençait — difficilement — son activité.

Quelques mois plus tard, une autre émission nous valut, de milieux genevois, le reproche de « valoriser une institution dont l'un des buts était d'enlever à Genève le Bureau International d'Education et de se substituer à lui dans sa mission éducative ». Toutefois, au début de 1947, un accord intervenait entre l'Unesco et le B.I.E., montrant un désir de collaboration plus que d'absorption.

Une troisième émission nous valut un troisième reproche — d'ailleurs proche parent du second : « L'Unesco, nous écrivait-on, cherche à ruiner l'Union Internationale de Radiodiffusion, dont le siège est à Genève ; ses tâches sont, dans certains domaines, identiques. Il n'y a pas de raison valable pour attirer la sympathie sur ses travaux ». Mais, aux conférences d'experts de l'Unesco, peu à peu, apparaissaient des représentants des organisations internationales intéressées dont, en particulier, ceux de l'U.I.R.

Si j'ai cité ces trois cas, c'est qu'ils montrent à la fois les difficultés qui se sont présentées et se présentent encore à l'Unesco et, tout aussi exactement, les dangers qui la guettent dans l'esprit même de son activité. Profiter des expériences déjà acquises, s'assurer la collaboration des institutions existantes, leur apporter une aide lorsqu'elles sont susceptibles de fournir

des contre-prestations de valeur, ne pas absorber les organisations plus faibles si elles valent la peine d'être maintenues dans leur activité propre, éviter à tout prix de sacrifier à l'abominable concept de centralisation tentaculaire — solution dont la qualité même montre la non-valeur — qui ruine d'avance toute institution qui a mission de travailler sur une substance polymorphe — l'éducation, la science et la culture — tels sont les principes dont doit s'inspirer l'Unesco si elle veut pouvoir faire œuvre utile.

L'adoption et l'application de tels principes exigent de la part de ceux qui les doivent imposer une maturité d'esprit et, pour tout dire, une sagesse politique peu communes. C'est parce que les organes directeurs de l'Unesco sont, en général, des personnalités d'une valeur et d'un format exceptionnels qu'on peut avoir l'espoir que l'œuvre sera belle à laquelle ils vont décider de consacrer leurs forces.

## L'Unesco, sa structure, ses buts.

Lorsqu'on recherche l'origine de la création de l'Unesco, l'on doit consulter les documents relatifs à la Conférence des Ministres de l'Education des nations alliées, tenues à Londres à plusieurs reprises entre 1942 et 1945. La Belgique, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Pologne y participèrent dès le début ; les Etats-Unis devaient s'y joindre dès 1944. Une invitation adressée par les gouvernements français et britannique l'année suivante aux Nations Unies, conduisit les représentants de 43 nations à se rendre à Londres en novembre 1945 et à adopter, le 16 novembre, l'acte constitutif de l'Unesco. Enfin, en décembre 1946, l'Assemblée générale des Nations Unies approuvait, à New-York, un projet d'accord entre l'Unesco et le Conseil Economique et Social ; dès lors, l'Unesco devenait une des institutions *spécialisées* de l'Organisation des Nations Unies et, comme telle, pouvait accueillir d'autres nations ne faisant pas encore partie de l'O.N.U. *La Suisse*, en particulier, est devenue membre, dès le 28 janvier 1949, avec le numéro 46 dans l'ordre des pays admis par l'Assemblée générale. La dernière adhésion est celle de la Birmanie, dont l'admission portera à quarante-sept le nombre des Etats membres. Signalons en passant que l'U.R.S.S., membre de l'O.N.U., ne fait pas partie de l'Unesco !

Schématiquement, l'organisation de l'Unesco est extrêmement simple. Installée à Paris, dans l'ancien Hôtel Majestic

— dont la destinée singulière fut d'être, dès l'invasion, réquisitionné par l'Etat-Major de von Stulpnagel et dès la libération occupé par l'Etat-Major des forces américaines — l'Unesco reçoit de la Conférence générale les directions de son plan annuel de travail, du conseil exécutif de 18 membres, les instructions générales propres à résoudre toutes difficultés pratiques ; de son secrétariat, et plus particulièrement du chef du secrétariat, le Directeur général, les ordres d'application destinés à assurer la réalisation du programme proposé ! Enfin — et c'est là un point fort important — le budget de l'institution est assuré par les contributions des Etats-membres, fixées selon une clé de répartition. Pour 1948, la Conférence générale a voté un budget de près de 8 millions de dollars. Cette somme — une trentaine de millions de francs suisses pour quarante-six pays — peut paraître élevée : elle est faible, comparée au budget militaire, fût-ce des plus petits, de ces quarante-six pays. Et l'on aurait peine à comprendre que n'importe quelle nation du monde ne fasse pas des sacrifices considérables en faveur d'une organisation qui a pour but essentiel de propager et de défendre les droits de l'homme à être mis au bénéfice des valeurs inestimables de la culture, alors que toutes consentent à dépenser des sommes énormes pour être prêtes à défendre une indépendance qui ne vaut que si elle s'applique aux biens de l'esprit tout autant qu'aux biens matériels.

Quels sont les buts de l'Unesco ? Le préambule de l'Acte constitutif de 1945 nous renseigne sur l'esprit, sinon sur les procédés pratiques d'application de la doctrine. Je trouve, personnellement, singulièrement émouvants ces trois premiers paragraphes déclarant :

« que, les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ;

» que l'incompréhension mutuelle des peuples a toujours été, au cours de l'histoire, à l'origine de la suspicion et de la méfiance entre nations, par où leurs désaccords ont trop souvent dégénéré en guerre...

» que la dignité de l'homme exigeant la diffusion de la culture et l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix, il y a là, pour toutes les nations, des devoirs sacrés à remplir dans un esprit de mutuelle assistance... »

La fin du préambule fixe la mission que va se donner l'Unesco :

« Pour ces motifs, les Etats signataires de cette convention, résolus à assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation, la libre poursuite de la vérité objective et le libre échange des idées et des connaissances, décident de développer et de multiplier les relations entre leurs peuples, en vue de se mieux comprendre et d'acquérir une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives... »

On dira peut-être que ce sont là des mots ! Je voudrais qu'on me dise le moyen de traduire des pensées en actes autrement que par l'emploi des mots... Le reproche, néanmoins, serait grave si l'on en restait à l'expression verbale et que rien ne suive sur le plan des réalités concrètes. Il y a une année à peine, l'on eût pu, peut-être, se demander s'il n'en serait pas ainsi et si l'Unesco ne se présenterait pas sous la forme d'une outre gonflée de projets mais ne projetant, dans le monde des faits, que du vent. Le Ciel a permis que je sois amené à préciser cette brève étude en un temps où l'on ne saurait plus douter de l'efficacité naissante de l'Unesco, dans les trois directions que prescrit la Charte :

Favoriser la connaissance et la compréhension mutuelle des nations.

Donner une impulsion vigoureuse à l'éducation populaire et à la diffusion de la culture.

Aider au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir.

Aussi bien l'Unesco a-t-elle compris qu'elle n'existerait pas sans l'apport effectif des communautés nationales. C'est pourquoi le Secrétariat insiste pour que se crée, dans chaque Etat-membre, un organisme de coopération sous la forme d'une Commission nationale. Celle-ci a pour tâche de grouper dans chaque pays, les personnalités les plus éminentes dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. En Suisse, cette commission vient d'être désignée — en mai 1949 — et compte déjà une soixantaine de personnes : c'est dire quelle importance le gouvernement fédéral attache à la nouvelle institution à laquelle, selon le vœu des Chambres, notre peuple entend collaborer. Divisée en sept groupes, la commission nationale aura avant tout la mission difficile de faire connaître

l'œuvre et le but de l'Unesco aux citoyens suisses. Car certaines parties du pays restent, selon une tradition qui, pour nous, s'explique mal, sur une réserve dont la base est une sainte ignorance des réalités du monde ; mieux vaudrait tenter d'entrevoir d'abord ces réalités, de les examiner ensuite et de formuler après coup — et à tête aussi reposée que l'exigent certains tempéraments — un jugement sur les institutions qui cherchent à tenir compte de leur existence et de leurs effets.

### Ampleur de l'institution.

Ce qui effraie celui qui pour la première fois, pénètre dans l'immeuble de l'Avenue Kléber, c'est l'agitation. Il semble — et c'est d'ailleurs le cas — que toutes les races se donnent rendez-vous dans ce hall où d'immenses graphiques aux teintes multicolores le disputent en éloquence visuelle à des photographies émouvantes et à de clairs schémas fort constructifs. Des Chinois impassibles coudoient des Blancs rieurs ou flegmatiques ; des Hindous montrent leur admirable dignité à côté du frémissement permanent et non sans charme des Sud-Américains ; des Polonais, blonds et pâles, sont en conversation précise avec des Arabes aux gestes pleins d'une courtoisie très orientale. Tout ce monde s'égaille dans les étages au gré des 400 bureaux qui les attendent et le travail commence.

Quel est ce travail ? Il est difficile de le décrire de façon précise. Tout comme les autres institutions internationales nées du dernier conflit ou du précédent, l'Unesco a voulu voir trop grand et s'est engagée dans d'innombrables voies. Le grand mérite de son directeur actuel, M. Torrès-Bodet, est précisément d'avoir le courage de restreindre les tâches de l'Unesco afin d'en augmenter l'efficacité. On imagine aisément qu'une institution qui doit servir l'Education, la Science et la Culture dans tous les domaines où se manifeste un effort de compréhension mutuelle et de respect des droits de chacun à la Connaissance peut, à son gré, déclarer siennes toutes les tâches de l'Univers, les militaires exclues. C'est pourquoi l'on voit l'Unesco vouer ses soins aussi bien au rééquipement matériel des universités détruites qu'à l'établissement d'un fichier complet des 200 000 enregistrements d'œuvres de musique occidentale ; à l'étude des procédés les plus récents de transmission ultrarapide du copyright, à l'envoi d'une mission aux Philippines destinée à organiser la formation professionnelle du corps enseignant

primaire, qu'à la fourniture à toutes les radios du monde de témoignages sur Einstein et son œuvre, à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire. C'est dire qu'il ne saurait être question de passer ici en revue les activités diverses de l'Unesco, encore que nous n'ignorions pas que toutes tendent, directement ou indirectement à un seul but : le développement des qualités de l'homme en vue d'une perception meilleure des possibilités du Monde. Nous examinerons néanmoins quelques-uns des problèmes d'éducation qui préoccupent l'Unesco en montrant de quelle façon — théorique et pratique — et par quels moyens l'institution de Paris tente de les résoudre. Mais nous précisons que ces problèmes peuvent varier d'année en année, le programme d'étude et d'action étant adopté chaque fois par l'assemblée générale.

## 1. Reconstruction.

On voudrait pouvoir écrire ici « Construction ». Hélas ! La guerre est trop proche encore pour que le monde n'ait pas à s'occuper, avant tout, de reconstruire ce que la propre folie des siens a permis de faire disparaître. Cette reconstruction, c'est donc, en principe, dans l'ordre du spirituel que l'Unesco l'exercera. Mais là comme partout, les principes sont bons à condition qu'on saisisse l'esprit. C'est dire que, peut-être, il faudra penser au matériel d'abord, avant de pouvoir exalter ensuite le spirituel. L'Unesco a su n'y pas faillir; soit à l'aide des organisations déjà existantes, soit à l'aide de ses propres moyens, l'institution spécialisée vouée à l'Education, à la Science et à la Culture est venue en aide aux pays dévastés par la guerre. Et afin d'être certaine d'avoir en mains de quoi secourir avec équité, elle a créé la *Commission des besoins techniques* et l'a chargée de procéder à une enquête tendant à faire connaître l'état des besoins de chacun dans les trois secteurs de l'information : la Presse, le Cinéma et la Radio.

Il faut avoir eu le privilège d'être associé aux travaux de cette Commission pour se rendre compte de la qualité du travail fourni en cette occasion par l'Unesco. La difficulté la plus grande est d'obtenir, sur chaque pays enquêté, un rapport objectif, traduisant les faits réels sans souci des vanités nationales comme aussi sans compromission quant à l'examen des tâches de reconstructions éventuelles. On a vaincu la difficulté en envoyant sur place des enquêteurs spécialisés et en choisissant pour cette

fonction des personnalités autant que possible de tout premier plan. Le résultat de la première série d'enquêtes dans 12 pays a été jugé si remarquable par les experts, en août 1947, que l'année suivante 17 pays étaient soumis à l'enquête et cette année vingt-cinq. L'on a vu peu à peu se dessiner un panorama économique du monde dans le triple domaine de la Presse, du Cinéma et de la Radio. Les besoins apparaissaient en matériel, en machines, en équipements, en appareils, en matières premières, en personnel spécialisé, comme aussi apparaissaient les surproductions et les richesses permettant de favoriser des échanges et des répartitions. Passant peu à peu des pays dévastés à tous les pays du monde, l'enquête, qui sera sans doute achevée dans deux ans, conduira à une vue d'ensemble des possibilités d'échanges, d'entraide, de reconstruction, des moyens de l'information, clé de l'éducation.

On se demandera peut-être si ce grand travail ne reste pas théorique et si, après avoir constaté que les écoles de Varsovie n'existent plus, que les universités rhénanes n'ont pas de bibliothèques, que certains pays d'Asie ont jusqu'à 85 % d'analphabètes, les experts se sont séparés contents de leur analyse sans lendemain. Or il n'en est rien et si l'ensemble des suggestions n'a pas encore passé sur le plan pratique, quantité de celles-ci sont déjà traduites en actions efficaces, sous la forme de dons de milliers de livres, de microfilms, de postes récepteurs, d'épidiascopes, de gramophones, d'équipements scolaires complets, de bibliothèques médicales entièrement reconstituées, d'appareils de lecture de microfilms, de films éducatifs, d'appareils de cinéma, en bref, de tout ce qui peut permettre à des communautés — qu'elles soient du degré primaire à l'universitaire — de croire à nouveau à la possibilité de vivre : le tout pour une somme de près de 350 millions de francs suisses fournis, il faut le dire, essentiellement par des appuis américains. Il est juste de signaler, d'ailleurs, que, sur ses fonds propres, l'Unesco a dépensé, pour l'œuvre de relèvement des institutions d'enseignement de 11 pays dévastés, de janvier 1947 à juillet 1949, plus de 27 millions de francs suisses. Mais il y a plus. A cette action directe, qui s'étend aussi bien à la Pologne qu'à la Grèce, à l'Allemagne qu'au Pakistan — en tenant compte, toutefois, d'une sorte de priorité fonction des dévastations — s'ajoute l'institution d'un centre de clearing qui distribue aux pays qui en sont démunis des tonnes de publications de base et plus de 70 000 périodiques scientifiques réimprimés. Le système

des « *Bons de livres* », enfin, vient compléter cette action. Il était, jusqu'ici, à peu près impossible aux étudiants de certains pays, à monnaie faible, d'acheter des livres payables en monnaie forte. Ce n'est pas seulement une question de prix mais de contingent de devises, réservées en priorité à des achats de produits alimentaires, de matières premières et d'équipements industriels et accordées à cet effet. Or les livres et les revues sont, pour le développement culturel d'un pays, pour la réorganisation de son enseignement, d'une importance capitale. Les « *Bons de livres* » de l'Unesco résolvent le problème en permettant aux particuliers comme aux institutions culturelles d'acheter chez eux au moyen de leur monnaie nationale, des publications étrangères. L'Organisation de Paris a constitué une réserve de dollars et joue, sans frais, le rôle d'un office de compensation. En décembre 1948, l'Unesco avait réparti entre 13 pays plus de quarante millions français de « Bons de livres ». Le système, lancé à titre d'essai, a eu un si grand succès qu'on envisage de le développer de façon considérable. Grâce à ces « Bons », « un étudiant de Bombay peut obtenir le dernier ouvrage paru à Harward sur l'érosion, un savant de Budapest recevoir la dernière étude sur la physique nucléaire publiée à Paris, un humaniste tchécoslovaque suivre les plus récentes recherches sur Shakespeare publiées en revue, en Angleterre. »

Les 13 pays ayant accepté jusqu'ici le système reçoivent de l'Unesco un contingent de Bons », bien vite épuisé. Ajoutons que la Suisse vient d'accepter de participer à cette entreprise à titre de fournisseur, au même titre que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France et la Tchécoslovaquie.

## 2. Education de base.

Parler de l'Unesco sans prononcer le terme « éducation de base » serait négliger l'une des tâches essentielles de l'institution, l'une de celles en lesquelles sont mis de grands espoirs. Et pourtant la définition n'a pas été clairement donnée de ce qu'est « l'éducation de base ». Les uns y voient la somme des connaissances élémentaires — lecture, écriture, calcul — destinées à assurer à l'homme ce minimum d'éducation lui permettant d'essayer de sortir de la solitude où l'enferme son ignorance. D'autres y voient, de façon plus schématique encore, la lutte contre l'analphabétisme. D'autres au contraire y veulent inclure tout ce qui permet aux hommes « de développer les meilleurs

aspects de la culture qui leur est propre et de réaliser les progrès économiques et sociaux qui leur permettent de prendre place dans l'époque moderne ».

On le voit, cette dernière définition permettait d'identifier l'éducation de base avec la plupart des programmes scolaires des pays mêmes les plus évolués ! Toutefois, là aussi, l'Unesco semble faire preuve de sagesse en ne s'embarrassant pas de chercher une définition précise et limitative, mais bien plutôt en procédant soit à des études préliminaires longues, approfondies, soit à l'examen des rapports de réunions d'experts apportant la somme de leurs expériences diverses et nuancées, soit à l'analyse de cas-témoins.

Les études préliminaires ? C'est chercher à établir ce qui, dans chaque région, dans chaque *pays*, est le minimum nécessaire — tant sur le plan de l'organisation matérielle que sur celui des connaissances pratiques et théoriques — pour permettre à l'homme d'exercer, si faiblement que ce soit, une action sur son milieu social.

L'examen des rapports d'experts ? C'est jouer le rôle d'organe de coordination et de stimulation des efforts, puisqu'aussi bien gouvernements, institutions officielles et privées cherchent un peu partout déjà à travailler dans le sens de l'Unesco et qu'il les faut aider.

L'analyse de cas-témoins ? C'est, par exemple, l'expérience qui vient d'être faite dans une vallée de Haïti où, sous la direction d'un ethnologue américain, Suisse d'origine, M. Alfred Métraux, 30 000 paysans 100 % analphabètes, atteints de maladies tropicales, poursuivis par le spectre d'une famine chaque année renaissante, sont en train de conquérir eux-mêmes le minimum vital qui leur permet de croire à la valeur de la vie ; 30 000 paysans qui, déjà, ont créé leurs écoles et leurs hôpitaux et déjà voient fonctionner et réussir dix centres d'instruction sans aucun caractère politique.

L'œuvre est immense. L'on ne se doute même pas, en Suisse, du nombre actuel des analphabètes dans le monde ! Sait-on qu'en 1949, sur une population de 2 milliards d'hommes, il en est un milliard et demi qui sont mal logés, mal vêtus, mal nourris et qui vivent dans l'ignorance et la maladie ? Sait-on que près d'un milliard — la moitié de la population du globe — ne savent ni lire, ni écrire ? Sait-on qu'aux Indes, par exemple, 88 % des hommes et 96 % des femmes sont actuellement incapables de lire dans aucune langue ?

Sait-on qu'il existe des régions immenses — même aux Etats-Unis — où les habitants ne savent ce que c'est que la radio et n'en ont jamais entendu parler, alors qu'elle serait le seul moyen éducatif capable de les atteindre et de les convaincre ? Il est facile de se détourner du problème en se laissant aller à la réponse si traditionnellement banale ; « Ils sont plus heureux comme cela ». La vérité est plus simplement qu'ils en crèvent.

Si l'éducation de base est ce complexe destiné à permettre à chacun des citoyens du monde de tendre à donner sa pleine mesure dans son milieu social, c'est à l'assurer partout que doivent tendre non seulement les efforts de l'Unesco, mais ceux de tous les hommes, en une véritable croisade contre l'ignorance, la misère et, partout, l'envie et la haine.

### 3. Développement de la compréhension internationale.

A qui regarde de près ce chapitre de l'action de l'Unesco, il apparaît ce fait paradoxal : une certaine histoire marque les efforts tentés dans ce sens. Le paradoxal n'est que simple apparence. Chacun a encore en mémoire les efforts considérables tentés par les Associations pour la S.d.N. pour faire pénétrer dans les écoles et dans les manuels un esprit nouveau de collaboration internationale. L'expérience politique ayant échoué ou plus exactement l'intermède effroyable de la guerre ayant modifié le titre et la structure de la S.d.N. — devenue O.N.U. par crise de croissance — on comprend que les éducateurs soient devenus plus méfiants et qu'ils redoutent de se lancer dans de nouvelles affirmations contredites par les faits ultérieurs. Ils ont tort toutefois, selon nous, en ce sens que le seul espoir du monde était la S.d.N — on s'en est bien aperçu en 1939 ! — comme il est aujourd'hui l'O.N.U et ses institutions spécialisées. Dès lors pourquoi redouter de le proclamer et de s'inspirer dans son enseignement de la nécessité toujours plus absolue d'une interdépendance des peuples par-dessus tous les fossés et en dépit de tous les « rideaux » ?

Quoi qu'il en soit, l'Unesco n'a pas désiré accentuer pour l'instant son effort éducatif direct à l'intérieur des régimes scolaires. Sans doute, elle encourage un « enseignement relatif aux Nations Unies et à ses institutions » ; sans doute, elle a organisé deux concours sur le thème « Ensemble, nous bâtirons un monde nouveau » — et, à ce sujet, il sera bien intéressant de voir ce qu'auront pu envoyer nos écoliers suisses épargnés par la

guerre — ; sans doute, enfin, elle encourage les stages de membres du corps enseignant, les modifications de programmes, les échanges d'organisations de jeunesse : ce sont là des manifestations à caractère éducatif tout comme celles que l'Unesco suggère aux écoles du monde entier pour la Journée des Droits de l'Homme, le 10 décembre de chaque année. Cependant l'essentiel n'est, à notre avis, pas là, mais bien dans l'effort considérable, celui-là, fait quant à *l'éducation par la radio.*

L'Unesco, en effet, semble comprendre que le meilleur moyen — et peut-être le plus direct — d'influencer les hommes quant à la nécessité absolue d'une compréhension internationale améliorée est de les saisir chez eux, en famille, à leur foyer. Elle a créé le « Tour du Monde de l'Unesco » qui, déjà, est utilisé par 32 pays. Elle a créé une série d'émissions consacrées à la musique et au folklore. Elle va créer une suite de contes destinés aux petits, contes choisis pour leur substance accordée au but poursuivi ; elle va collaborer à « l'Université des ondes », née d'un projet de la Commission des programmes. Elle fait de la sorte, silencieusement mais régulièrement, de la propagande indirecte, partant du principe que « si les titres des journaux parlent de rivalités et de querelles internationales, il existe néanmoins de nombreux domaines où les nations du monde travaillent en commun et que dans cette activité commune réside l'espoir de paix, de compréhension et de progrès ».

De la sorte, l'Unesco et la Radio se trouvent liées, les radios nationales servant l'institution qui cherche à les entraîner dans une tâche commune.

On comprend que la Suisse n'ait pas attendu d'être membre de l'Unesco pour joindre ses efforts en ce domaine à ceux des autres organisations de radiodiffusion. A dire vrai, il n'est même pas exagéré de dire qu'à ce jour, c'est notre pays qui a le plus exactement répondu aux espoirs que l'Unesco avait placé dans son appel à la collaboration de tous pour le bien de chacun.

### 4. Unesco et Bureau International d'Education.

Il est naturel que, dans une publication comme celle-ci, nous consacrions un chapitre de notre étude à l'aspect spécial de la collaboration de la gigantesque institution de l'Unesco et de la calme organisation du Quai Wilson à Genève. Car d'aucuns ignorent encore cette collaboration et voient plutôt dans l'Unesco une entreprise prête à enrouler ses tentacules

autour des organismes nés avant elle et capables de se suffire dans des tâches déterminées. Peut-être l'Unesco a-t-elle eu, en effet, à l'état naissant, grand appétit. Comme elle va bientôt avoir quatre ans, elle a pris quelque modération dans sa faim... et a conclu avec le B.I.E. une convention qui lie les deux institutions au lieu de les opposer. C'est là une mesure équitable, puisqu'aussi bien le Bureau International d'Education existe depuis plus de vingt ans comme organisation intergouvernementale et remplit, à ce titre, — et d'ailleurs fort bien — des tâches exclusivement techniques dans le domaine de l'Education. Or, l'Unesco ayant précisément la possibilité, par son statut, de coopérer avec d'autres organisations intergouvernementales spécialisées dont les tâches sont en harmonie avec les siennes, rien ne s'opposait à ce qu'intervînt un tel accord. Aux termes de cet accord, une Commission mixte, composée d'un nombre égal de représentants des deux parties, veille à la coopération efficace des deux institutions. Enfin la Conférence Internationale de l'Instruction Publique est convoquée chaque année à Genève par signature conjointe de deux directions, l'ordre du jour étant fixé par la Commission mixte.

L'on peut se demander — faisant pour un instant abstraction de l'attachement naturel que portent et Genève et la Suisse au B.I.E. — si la création de l'Unesco n'aurait pas dû entraîner l'absorption du B.I.E. et si une telle mesure ne serait pas souhaitée. Je dois dire que, pour nous qui connaissons l'une et l'autre, il n'y a pas à hésiter : le B.I.E. doit subsister en fonction même de l'existence de l'Unesco.

Je crois avoir montré que les tâches de l'institution de Paris sont immenses. Il est exclu qu'elle les puisse remplir à elle seule. Qui plus est, elle n'est point faite — de par son ampleur, son cadre, et la multitude de ses services — pour le lent travail de recherche. A Paris, 600 personnes se concentrent en un local immense, proche de l'agitation incessante de l'Etoile. A Genève, 18 personnes œuvrent en silence dans des salles où l'on goûte l'air du lac et la tranquillité d'un jardin très proche.

Dans un cas, tout conduit à l'action, dans l'autre à la méditation. En bref, le B.I.E. peut faire du travail de séminaire et l'Unesco des réalisations pratiques. Tout recouvrement est donc exclu à condition que le B.I.E., comme toutes les organisations avec lesquelles l'Unesco a su traiter, se spécialise en vue de lui apporter la documentation technique au fur et à mesure de ses besoins. La nécessité d'une décentralisation

dans tous les domaines culturels n'est-elle pas l'une de nos convictions les plus solides — et les plus fondées — et ne pourrait-on même pas penser avec quelque raison que l'Unesco aurait avantage à décentraliser quelques-uns de ses services tout entiers ?

Je ne sais si chacun connaît les ressources du B.I.E. et de l'Exposition permanente de l'Instruction publique ? J'ai bien peur que ce magnifique effort reste encore loin des gens, voire de bien des spécialistes ! Pourtant l'institution du Quai Wilson accumule une documentation des plus complètes et des plus précieuses ; 60 000 volumes de pédagogie, 350 revues spécialisées, 5000 manuels scolaires de tous genres, une collection unique de livres d'enfants de tous les pays du monde et surtout des fichiers propres à renseigner sur toutes les questions proches de la pédagogie. Ai-je besoin de rappeler le matériel des enquêtes auxquelles s'est livré et se livre encore le B.I.E. — et qui donne lieu à ses publications spécialisées qui, désormais paraissent sous le double patronage de l'Unesco et du B.I.E. ? Et — à propos des fichiers — puis-je encore signaler que le B.I.E. est sans doute le seul à posséder sur fiches toute la documentation relative aux essais pédagogiques d'entre les deux guerres ?

Une telle activité, une telle somme d'efforts ne sauraient être passées sous silence. Les seules études sur la formation professionnelle du personnel enseignant, commencées en 1935 en vue d'une Charte du Maître, et sur le statut du corps enseignant — commencées en 1938 en vue de fixer les conditions de travail et d'engagement des maîtres — suffiraient, parce qu'elles coïncident avec des préoccupations dont l'écho est venu jusqu'à l'Unesco, à montrer l'incontestable utilité de la mission particulière du B.I.E. Les 20 pays adhérents n'ont-ils pas, d'ailleurs, à chaque émission, dit leur attachement à une œuvre dont les racines plongent déjà dans un long passé d'activité ?

## Raisons d'être de l'Unesco.

Revenant, pour conclure, à l'institution spécialisée des Nations Unies, je ne sais s'il est nécessaire, à la fin de cette brève étude, de chercher encore à justifier son existence. Toutefois, comme nous n'avons pu examiner que peu des secteurs de son activité, il est peut-être utile de formuler quelques idées plus générales quant à l'étendue de ses tâches et aux critiques qui ont pu être articulées à son endroit.

Disons tout d'abord que l'Unesco a l'incroyable privilège de pouvoir travailler sans se soucier des contingences de la politique. Elle n'a besoin d'attendre ni traité de paix ni conventions de bon voisinage, ni ententes précises entre les peuples pour parler de compréhension et de bonne volonté. Il suffit qu'elle soit animée d'un idéal constructif — et elle l'est — pour qu'elle puisse commencer son action. Sans doute, on lui a reproché de se perdre dans la bureaucratie, de consommer trop de papier, de trop embrasser sans pouvoir tout étreindre. Tout cela est exact. Mais, pour la juger, il faut la comparer. Or nous avons en Suisse la possibilité de le faire facilement. Notre administration a bonne réputation à l'étranger. On la trouve efficace et, quoi que nous en disions, point trop lourde. Pourtant, lorsqu'une question quelconque passe du plan communal au plan cantonal, elle se complique ; lorsqu'elle passe du plan cantonal au plan fédéral, elle s'alourdit encore. Faut-il donc s'étonner que cette même question, lorsqu'elle passe non pas sur le plan international, mais directement sur le plan mondial, s'alourdisse davantage et s'encombre des dépôts d'une administration compliquée ? La surcharge doit être réduite au minimum, mais il faut se résigner à en supporter l'existence !

Quant à l'ampleur des tâches que l'Unesco veut s'assigner, il importe de penser aussi qu'une exagération initiale était inévitable : tout dans le monde a changé de signification et, partout, tout doit être reclassé, organisé, standardisé, unifié, tout en gardant une nécessaire et d'ailleurs admirable diversité. On ne s'étonnera donc pas de voir l'Unesco devenir un Office de documentation, d'échanges et même d'analyse — il paraît *deux millions* d'articles scientifiques par année ! — sorte de « Centre nerveux qui reçoit et retransmet des renseignements, stimule et coordonne les activités dans le cadre de la Charte ». On ne s'étonnera pas davantage de la voir créer ou contribuer à créer un « Conseil International de la Philosophie et des Sciences humaines », un « Institut International du Théâtre », une « Union Internationale pour la présentation de la Nature », une « Commission Internationale des Musées » et, demain, un « Institut International de Musique ». Dès l'instant où le monde doit s'organiser sur le plan universel, il faut que naissent de tels organismes : il est heureux que l'Unesco soit prête à assumer la responsabilité d'en diriger, d'en contrôler ou, parfois plus simplement, d'en patronner ou d'en soutenir les efforts.

On a dit que l'Unesco se perdait par l'usage de certains mots.

Il en est, en effet, qui font mal à des oreilles occidentales : tels que cette « éducation de base » et cette « information des masses » dont j'ai parlé souvent plus haut. Mais il ne faut rien exagérer. Ces « masses », par exemple, restent sur l'estomac de bien des professeurs de ma connaissance : ils en sont même si alourdis qu'ils font à ce sujet de sombres rêves d'avenir, au cours desquels ils voient l'Unesco à la tête d'instruments d'éducation collective perfectionnés, faisant des hommes des échantillons interchangeables d'humanité, valables sous toutes les latitudes. Je n'ai, pour les détromper, qu'à citer l'admirable déclaration du directeur général, parlant à Elseneur, au château d'Hamlet, de l'éducation des adultes. M. Torrès-Bodet s'est exprimé de la manière suivante : « En discutant de l'éducation des adultes, nous ne discutons de rien moins que de l'avenir de notre culture. Voulons-nous éduquer pour l'obéissance ? Voulons-nous éduquer pour la responsabilité ? Allons-nous éduquer les masses comme si elles formaient un inextricable conglomérat où disparaissent les individus ? Ou allons-nous les éduquer comme des ensembles d'êtres vivants où l'âme collective laisse à la conscience individuelle sa liberté de développement ? Prétendons-nous tirer l'homme de sa solitude en l'habituant à se soumettre aveuglément à la volonté du troupeau ? Ou désirons-nous le faire participer consciemment à une culture qui, respectant sa personnalité, lui inspirera en même temps un désir sincère de s'associer avec tous ses semblables ? »

Pareille profession de foi fait plus de bien que ne peut faire de mal l'emploi, même officiel, d'un terme. Elle rassure quant à l'esprit dans lequel l'Unesco entend travailler. Elle permet à notre pays d'envisager avec joie sa collaboration à l'institution spécialisée des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

RENÉ DOVAZ.

---